

Conserve la Couverture

AUGUSTE BARBIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

468

Poésies Posthumes

revues et mises en ordre

PAR MM. A. LACAUSSE ET E. GRENIER

Exécuteurs testamentaires littéraires



PARIS

ALPHONSE LEMERRE ÉDITEUR

27-31, PASSAGE CHOISEUL, 27-31

M DCCC LXXXIV

LE DRAME DE PARMAIN

A LA MÉMOIRE

DE M. DÉTERVILLE DESMORTIERS

fusillé le 15 Septembre 1870.

*Exténués de faim et du manque de somme,
Traînés de poste en poste, un vieillard, un jeune homme
Arrivent sous l'injure et les vils traitements
Devant un haut gradé des vainqueurs allemands :
« Voila deux francs-tireurs saisis avec leurs armes
Et qui nous ont donné d'assez vives alarmes ;
Colonel, que faut-il faire de ces bandits ? »
Le chef à ce discours fronce ses blonds sourcils :
« Vous connaissez le sort que l'on réserve aux hommes
Qui, n'étant point soldats ainsi que nous le sommes,
Combattent en dehors de tout corps régulier ;
Les lois ne veulent pas qu'on leur fasse quartier.
Pourquoi donc m'amener une semblable prise,
Ce jeune misérable et cette barbe grise ? »*

— *Ils voulaient vous parler.*

— *Que veulent-ils de nous ?*

— *Rien pour moi, colonel, dit d'un ton ferme et doux
Le vieil homme, j'ai fait ce que fit l'Allemagne,
Quand jadis contre nous elle tint la campagne ;
J'ai défendu ma femme et mon fils et mon bien,
Mon devoir est rempli ; je ne demande rien,
Mais je ne voudrais pas, si vous m'ôtez la vie,
Que vous prissiez aussi cette jeune âme amie,
Ce garçon que j'eus tort d'entraîner sur mes pas :
Si vous êtes humains, vous ne le ferez pas ! »*

*Devant cette parole aussi noble que fière,
Étonné, l'officier baisse les yeux à terre,
Et, comme un remords, sent pénétrer dans son cœur
Des doutes sur son rôle affreux de massacreur.
Il songe... détachant des rangs une ordonnance,
Il l'envoie aussitôt soumettre la sentence
Au prince général dont il est dépendant.
La réponse revient, mais non point cependant
Telle qu'eût dû la rendre un si haut personnage ;
Elle était sans pitié, comme un cri de sauvage,
En trois mots confirmant l'épouvantable arrêt :
« Qu'on les fusille !... » Horreur ! Ce qui fut dit fut fait.*

*Et pourtant ce vieillard qui tombait sous la balle,
N'était point d'une race ou vulgaire ou brutale ;*

*C'était un magistrat qui trente ans dans Paris
Servit avec honneur et zèle son pays,
En découvrant le crime, en pourchassant le vice.
Or ce vieux serviteur de la sainte Justice,
Sur le point de goûter un mérité repos
Aux bords fleuris que l'Oise arrose de ses eaux,
S'était senti, devant les malheurs de la France,
Soudain monter au front l'héroïque démençe :
Et, prenant un fusil à l'âge des langueurs,
Il avait su montrer à tous les jeunes cœurs
Comment un bon français résiste à la furie
De l'étranger foulant le sol de la patrie.
Quant à l'homme cruel à son cri resté sourd,
C'était, qu'on s'en souvienne ! un duc de Mecklembourg.*

*Tel fut l'affreux destin d'un vieillard vénérable,
Moins digne de pitié peut-être qu'enviable,
Car son trépas fut grand. — Digne homme, dors en paix
Sous la couche de terre où fleurs et gazons frais
Couvrent tes nobles os ! J'espère que ma rime
Sauvera de l'oubli ton acte magnanime.
J'en ai fait le récit par devoir pour le bien,
Et pour l'éterniser en chaque citoyen,
Et pour payer aussi ma dette de tendresse
Au bon parent qui fut l'ami de ma jeunesse.*

10 Mars 1871.